

**Service Enseignement - Année 2001 - Contrat Educatif Local - Versement de subventions au titre de l'année 2001**

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :** Dans le cadre des actions inscrites au programme 2001 du Contrat de Ville 2000/2006 et plus particulièrement du Contrat Educatif Local, il est proposé de verser aux écoles et associations suivantes les montants de subventions indiqués en regard au titre de la délégation Enseignement :

Bénéficiaires	Action	Montant en Francs	Montant en Euros
Association Sportive et Culturelle Ecole primaire Fourier 2	aménagement du temps de midi	8 000	1 219,59
Coopérative Ecole maternelle J. Ferry/Rosemont	projet Petite Enfance (prévention contre l'illettrisme et l'exclusion - enfants du voyage)	3 500	533,57
Ecole Ile de France	un Midi-deux éducatif	6 000	914,69
<b>Total</b>		<b>17 500</b>	<b>2 667,86</b>

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 92.824.6574 code service 21100 du budget primitif 2001.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2001.*